

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
lundi 16 octobre 2023 à 20h 00.

Tableau de présence

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Richard BILLOIR	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Michel DENOYELLE	X	
Richard DECEUNINCK	X	
Alice SOURDEAU		X
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY	X	
Murielle BONNET	X	
Alain DUQUESNOY	X	
Présents:	14	
Absents:		1

ABSENTS :

.	.	.
---	---	---

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Alice SOURDEAU	.	.
.	.	.

PROCURATION(S) :

Alice SOURDEAU	Donne procuration à	Richard DECEUNINCK
.	Donne procuration à	.
.	Donne procuration à	.

Président de séance : P. DUEZ, Maire

Secrétaire de séance : Lindsay BRENDLER

Lieu : Mairie salle de réception

Date de convocation : 10/10/2023

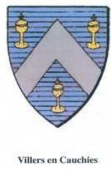


Villers en Cauchies

Ordre du jour :

N° de page

1.	Réunion du 20 juillet 2023 – approbation du compte rendu.....	3
2.	Budget des eaux et de l’assainissement – décision modificative N°1	3
3.	Service des Eaux et Assainissement – avenants à la convention VEOLIA	3
4.	Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement de l’activité.....	4
5.	Personnel communal – création d’un contrat temporaire pour accroissement de l’activité.....	4
6.	Personnel communal – remplacement d’un agent technique en contrat PEC.....	5
7.	Salle des fêtes – prêt gracieux à la compagnie de Gendarmerie de Cambrai	5
8.	Salle des fêtes – mise à jour du règlement de location	6
9.	Harmonie municipale – versement d’une subvention exceptionnelle	6
10.	Administrés – vacances de neige 2024	7
11.	Ecole – réalisation d’une fresque murale participative	7
12.	Pays du Cambrésis – végétalisation de différents secteurs de la commune.....	8
13.	Protection Sociale Complémentaire – convention de participation du CDG59 pour le risque Prévoyance	8
14.	Intégration au domaine public – parking rue Victor Hugo	10
15.	Terrain – vente par la commune.....	10
16.	Association – don de la commune à une association de lutte contre la mucoviscidose	11
17.	Questions et informations diverses :.....	11



1. Réunion du 20 juillet 2023 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 20 juillet 2023. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 juillet 2023.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

2. Budget des eaux et de l'assainissement – décision modificative N°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget « eau et assainissement » afin d'annuler des titres de recettes émis sur le budget de l'année dernière. Les élus sont invités à se prononcer, après avoir pris connaissance des détails repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	MONTANT
Article 673 – CHAP 67 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 500 €
Article 658 – CHAP 65 – Charges diverses de la gestion courante	- 1 500 €
RESULTAT DE LA SECTION	+ 0 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- **Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

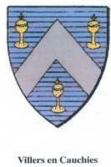
3. Service des Eaux et Assainissement – avenants à la convention VEOLIA

M. le Maire souhaite que soient signés, avec VEOLIA, un avenant au contrat de « suivi et entretien du service public d'Eau Potable » et un autre au contrat d'exécution des travaux de curage des bouches d'égout (assainissement) afin d'y intégrer la remise d'un rapport après chaque intervention dans la commune.

Après avoir présenté les deux projets d'avenants, M. le Maire invite les élus à l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :



- **Autoriser M. le Maire à signer les deux avenants avec la société VEOLIA afin que des rapports soient remis après chaque intervention dans la commune.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4. Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité au service technique « Voirie/Espaces verts ». Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h par semaine) du 23/10/2023 au 31/03/2024 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine.**
- **Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h/hebdomadaire) du 23/10/2023 au 31/03/2024 inclus.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

5. Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité au service technique « Voirie/Espaces verts ». Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (26h par semaine) du 01/12/2023 au 31/05/2024 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 26 heures par semaine.**



- **Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (26h/hebdomadaire) du 01/12/2023 au 31/05/2024 inclus.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

6. Personnel communal – remplacement d'un agent technique en contrat PEC

M. le Maire propose de recruter une personne en contrat PEC pour le service technique. Il serait souhaitable que cette personne soit polyvalente et puisse se consacrer aussi bien à la maintenance des bâtiments qu'à l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Avec l'accord de Pôle Emploi, le recrutement pourrait se faire aux conditions suivantes : 26h/hebdo pendant 1 an (maximum 30 heures), (modulation possible). Taux de remboursement par l'État : minimum 35 %.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC pour début 2024, étant entendu que les crédits seront prévus au budget.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

7. Salle des fêtes – prêt gracieux à la compagnie de Gendarmerie de Cambrai

Par courrier en date du 22 septembre 2023, le Maréchal des Logis-Chef, Sébastien GRESSIEZ, a sollicité M. le Maire afin de bénéficier à titre gracieux de la salle des fêtes le samedi 18 novembre 2023, pour y organiser une soirée dansante au bénéfice des enfants des militaires de la compagnie de Gendarmerie de Cambrai. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- **Autoriser le prêt de la salle des fêtes, à titre gracieux, pour la soirée dansante organisée le 18 novembre 2023 par le comité des fêtes de la Compagnie de Gendarmerie de Cambrai.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

<p>POUR : 14 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DUEZ P. - M.FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DENOYELLE M. - M DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. (procuration) - M^{me} FROMONT V. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. - M^{me} LEROY R. - M^{me} BONNET M. 	<p>CONTRE : 1 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M.DUQUESNOY A. 	<p>NUL : --</p>	<p>ABSTENTION : --</p>
--	--	------------------------	-------------------------------

8. Salle des fêtes – mise à jour du règlement de location

Suite aux divers soucis rencontrés, M. le Maire souhaite actualiser le règlement de location des salles. Des propositions sont faites mais les élus souhaitent prendre le temps de la réflexion et reporter cette question au prochain conseil municipal.

9. Harmonie municipale – versement d’une subvention exceptionnelle

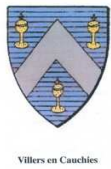
Afin de marquer le centenaire de l’Harmonie municipale, M. le Maire souhaite verser à l’association une subvention exceptionnelle. Après discussion, les membres du Conseil Municipal proposent la somme de 500 €. M. le Maire invite les élus à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d’ :

- **Verser à l’Harmonie Municipale une subvention exceptionnelle de 500 €, les crédits étant inscrits au budget.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

<p>POUR : 13 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M.FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - M. BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - M. NIEUWJAER M. - M. DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. (procuration) - M^{me} FROMONT V. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. - M^{me} LEROY R. - M^{me} BONNET M. - M.DUQUESNOY A. 	<p>CONTRE : --</p>	<p>NUL : --</p>	<p>ABSTENTION : 2 voix</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DUEZ P. - M. DENOYELLE M.
--	---------------------------	------------------------	---



10. Administrés – vacances de neige 2024

Depuis 2013, la Municipalité organise, en lien avec l'ASCOMEX de Fontaine-au-Pire, des vacances de neige annuelles à CHAMPANGES/BERNEIX (74). Celles-ci sont réservées aux élèves de CM2 habitant la commune et aux enfants des communes extérieures qui sont élevés par leurs grands-parents villersois. M. le Maire souhaite reconduire cette opération l'année prochaine (une douzaine d'enfants concernés). Le séjour se déroulera du samedi 24 février au dimanche 3 mars 2024.

Il est proposé de fixer la participation parentale à la moitié du montant total de la prestation (estimé à 790€ par personne), sachant que le CCAS se réunira prochainement afin de discuter d'une éventuelle reconduction de l'aide accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 369.00 € (1^{ère} tranche).

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Organiser des vacances de neige en 2024, au profit des Villersois(es) scolarisés en CM2 et des enfants des communes extérieures élevés par leurs grands-parents Villersois.**
- **Fixer la participation parentale à la moitié du montant total de la prestation.**
- **Autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

11. Ecole – réalisation d'une fresque murale participative

M^{me} Cacheux, directrice d'école, a remis à M. le Maire le projet pédagogique relatif au projet d'école de Villers-en-Cauchies pour 2023-2024. Celui-ci prévoit notamment la réalisation d'une fresque murale participative d'un montant de 4 982.46 € TTC. La subvention demandée à la commune pour la réalisation de ce projet est de 1 500 €. Les élus sont invités à se prononcer, sachant que des subventions complémentaires sont nécessaires pour faire aboutir ce dossier (CAC, Département, APE, sponsors, ...).

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Valider le versement d'une subvention de 1 500€ pour l'ensemble du projet pédagogique de l'école.**
- **Autoriser M. le Maire à solliciter des subventions complémentaires pour faire aboutir ce dossier.**
- **Autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.**



Villers en Cauchies

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

12. Pays du Cambrésis – végétalisation de différents secteurs de la commune

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un programme de plantation et de renaturation du village. Pour faire suite à l'opération de l'année dernière, il est proposé de déposer, pour cette année, un projet de plantation d'arbres « essences locales » et de fruitiers régionaux pour le chemin du Riotery et l'espace sportif. Les schémas et les coûts de plantation sont précisés dans le dossier « plantation et renaturation », élaboré en partenariat avec les services du Pays du Cambrésis et ci-annexé.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du plan « arbres » de la Région.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Sites	Montant TTC
Chemin du Riotery	351 €
Espace sportif	320 €
Divers	99 €
TOTAL	770 €

Démarrage programmé de l'opération décembre 2023.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

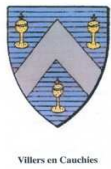
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- **Autoriser M. le Maire à lancer, en lien avec le Syndicat mixte PETR du Pays du Cambrésis, le projet de renaturation et de plantations dans les différents secteurs de la commune tels que présentés.**
- **Autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

13. Protection Sociale Complémentaire – convention de participation du CDG59 pour le risque Prévoyance

Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG 59



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif en date du 15 novembre 2022 conclu dans le domaine de la protection sociale complémentaire par le CDG 59,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE ;

Vu l'avis du comité social territorial du (en attente CST).

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Po°+Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire,

Considérant qu'en application des articles L. 221-1 et suivant du code général de la fonction publique, les organisations syndicales représentatives et les autorités administratives et territoriales compétentes ont qualité au niveau national, au niveau local ou à l'échelon de proximité pour conclure et signer des accords notamment dans le domaine de la prévoyance,

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

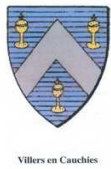
Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de VILLERS-EN-CAUCHIES souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 10 € par agent.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/ d' :

- **Approuver les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG59 le 15 novembre 2022,**
- **Décide d'instaurer, à partir du 1^{er} janvier 2024, la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.**



- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

14. Intégration au domaine public – parking rue Victor Hugo

Pour répondre à un besoin de stationnement dans un des périmètres urbains les plus anciens et les plus denses du village, la Municipalité a souhaité aménager, après l'acquisition des terrains, un parking à l'angle des rues V. Hugo et E. Zola.

Dans ce contexte, il y a lieu d'intégrer les parcelles cadastrées section D n° 1031 et D n°1032 dans le domaine public communal, sachant que l'article L.141-3 du code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. M. le Maire invite les élus à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Proposer le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section D n°1031 et D n°1032.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

15. Terrain – vente par la commune

Par délibérations en date du 15 novembre 2021 et du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé des conditions de vente des terrains communaux et notamment celui situé à l'angle des rues V. Hugo et E. Zola : Section D N° 1030 (342 m²) et section D N° 1033 (181 m²).

La publicité a été faite par panneau d'affichage apposé sur le terrain, par mise en vente chez Notaire et en agence immobilière.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition d'achat a été faite au prix de 28 880 € (soit environ 55 €/m²) et précise que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur. Il invite les élus à accepter cette offre et à l'autoriser à signer le compromis de vente ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :



Villers en Cauchies

- **Accepter la proposition d'achat faite et de céder les parcelles susmentionnées à M. LEGRAND Gérald et M^{me} JOCAILLE Claire au prix de 28 880 € conformément à la délibération du 11 avril 2023.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

16. Association – don de la commune à une association de lutte contre la mucoviscidose

M. le Maire souhaite ajouter cette question à l'ordre du jour. Les élus acceptent à l'unanimité.

Il est proposé de faire un don à une Association de lutte contre la mucoviscidose, les élus proposent la somme de 100 €.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- **Verser la somme de 100 € au profit d'une association de lutte contre la mucoviscidose.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.**

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

17. Questions et informations diverses :

Des élus informent l'assemblée sur les points suivants :

- Salon du livre le 1^{er} juin 2024, concours de poésie du CP à la terminale.
- Marché de Saint Nicolas le 3 décembre.
- Marche Octobre rose : plus de 100 personnes présentes, 315 € seront reversés à l'association EMERA.

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

- Remerciements à l'association « Nos petits compagnons » qui a proposé de prendre en charge les soins vétérinaires de Mariane, chatte adoptée par la mairie et présente au service administratif.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- Comme indiqué lors de la dernière séance de conseil municipal, M. le Maire souhaite attribuer le nom d'une femme au parvis de la mairie. Les propositions suivantes ont été faites par les élus :
 - Louise de BETTIGNIES,
 - Simone VEIL,
 - Simone de BEAUVOIR,
 - Albertine Clément HEMERY.

M. le Maire attend d'autres propositions pour la fin de l'année.

- Le centre social AJR sera présent en mairie le lundi 23/10 à 9h30 pour présenter aux élus le centre, ses activités et les services proposés.
- Par mail, en date du 14 septembre 2023, M. Jean-Gérard Neve sollicite M. le Maire afin de bénéficier de la salle des fêtes pour son exposition de peinture du lundi 8 avril au dimanche 14 avril.
- La société SUN R a été sollicitée pour un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur un terrain privé. M. le Maire explique que le projet est au commencement et que des informations seront transmises au conseil municipal ultérieurement.

- Principaux achats et travaux par délégation :

Domaine d'intervention	Travaux	Sociétés	Montant € TTC
<i>Bâtiments</i>	<i>Remplacement ballon eau chaude - Salle de sports</i>	<i>DEGRACE</i>	<i>1 365.00 €</i>
<i>Informatique</i>	<i>Remplacement disque dur interne</i>	<i>Euro Info</i>	<i>168.00 €</i>

- Service des eaux et assainissements, par délégation :

Domaine d'intervention	Travaux	Sociétés	Montant € HT
<i>Forage</i>	<i>Remplacement pompe de forage N°2</i>	<i>VEOLIA</i>	<i>10 641.00 €</i>

FIN DE SÉANCE